

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 29 octobre 2021

A L'ATTENTION DE L'ASSOCIATION DES OMNIPRATICIENS EN PÉRINATALITÉ DU QUÉBEC ET DE L'ASSOCIATION DES OBSTÉTRICIENS GYNÉCOLOGUES DU QUÉBEC

Mesdames, Messieurs

Nous souhaitons faire le point sur les recommandations actuelles concernant la vaccination des femmes enceintes contre la COVID-19 afin de soutenir vos discussions avec vos patientes.

### **Impact de la maladie, sécurité et efficacité de la vaccination**

Dans son récent *avis* en date du 3 septembre 2021, le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) mentionne que « le risque de complications de la COVID-19 chez les femmes enceintes, bien que moindre que celui observé chez les personnes âgées, est plus élevé en comparaison du risque pour les femmes du même âge qui ne le sont pas. Ce risque est plus élevé pour les femmes enceintes ayant des problèmes de santé préexistants. Le risque de complications de la grossesse comme la prématurité est plus élevé pour la femme enceinte ayant la COVID-19. »

Un *avis* du Comité consultatif national sur l'immunisation (CCNI) mentionne qu'« une analyse des données recueillies à partir des registres de vaccination contre la COVID-19 à l'échelle internationale à ce jour n'a pas révélé de signalement en matière d'innocuité maternelle ou néonatale et des analyses préliminaires de plus de 35 000 personnes enceintes aux É.-U. qui ont reçu un vaccin à ARNm contre la COVID-19 n'a pas indiqué de signalement évident en matière d'innocuité ».

Enfin, les données probantes suggèrent que la vaccination à ARNm contre la COVID-19 pendant la grossesse est aussi immunogène et donne lieu à des titres d'anticorps comparables à ceux des personnes qui ne sont pas enceintes. On sait que l'efficacité vaccinale de 2 doses de ces vaccins contre les hospitalisations et les décès sont d'au moins 90% sans perte d'efficacité avec le temps, et ce, même contre le variant delta.

... 2

## Recommandations des comités d'experts

- Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ)

Selon le CIQ dans son avis précité, la vaccination contre la COVID-19 devrait être recommandée à une femme enceinte. Pour ces femmes, un vaccin à ARNm est à privilégier étant donné la disponibilité de plus de données de sécurité avec ce type de produit. La grossesse ou l'allaitement ne sont donc plus une précaution dans le *Protocole d'Immunisation du Québec* à la vaccination des femmes enceintes.

Le CCNI fait les mêmes recommandations au niveau canadien dans son avis précité disponible en ligne.

- Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC)

Il faut que toute personne enceinte ou allaitante puisse recevoir un vaccin à tout moment pendant la grossesse ou l'allaitement si elle ne présente aucune contre-indication. Étant donné que les personnes enceintes présentent un risque accru de morbidité associée à la COVID-19, toutes les personnes enceintes doivent être admissibles à recevoir un vaccin anti-COVID-19.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à recommander fortement la vaccination des femmes enceintes que vous suivez, dans le contexte où la 4<sup>e</sup> vague de COVID-19 est en cours et que ces femmes auront beaucoup plus de bénéfices à prévenir la maladie et ses complications que de risques associés à la vaccination.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique  
et sous-ministre adjoint,



Horacio Arruda, M.D., FRCPC

c. c. Directeurs de santé publique  
Mme Lucie Opatrny, MSSS

N/Réf. : 21-GP-00001